

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DGRI 25 Subventions (80.000 euros) et conventions à 17 associations dans le cadre de l'appel à projets « Label Paris Europe 2019 »

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer des subventions à 17 associations dans le cadre de l'appel à projets « Label Paris Europe 2019 » ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN au nom de la 7^{ème} Commission ;

Délibère

Article 1 : une subvention de 5 000 euros est attribuée à l'association Agis, Note et Innove (n° SIMPA 13593, dont le siège social se situe BL57, 22 rue Deparcieux – 75 014 PARIS, pour son projet « Tous en Campagne Contre les Discriminations 6ème Édition - Échange de pratiques en Europe ! »).

Article 2 : une subvention de 4 500 euros est attribuée à la compagnie Héliotropion (n° SIMPA 5022), dont le siège social se situe 37 bis rue Rouelle, 75015 - Paris, pour son projet « Spazi, Espaces, Spaces » .

Article 3 : une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association Défense de la démocratie en Pologne (n° SIMPA 186242), dont le siège social se situe 1 rue Mandar, 75002 Paris, pour son projet « Café Polska Europa » .

Article 4 : une subvention de 2 500 euros est attribuée à l'association Démocratie locale participative du 15ème (n° SIMPA 17640), dont le siège social se situe 22 rue de la Saïda BP71 75015 Paris pour son projet « UE'Lib » .

Article 5 : une subvention de 8 000 euros est attribuée à l'association Food Sweet Food (n° SIMPA 188177), dont le siège social se situe 26 rue Monsieur le Prince, 75006 Paris, pour son projet « Refugee Food Festival 2019 » .

Article 6 : une subvention de 5 000 euros est attribuée à l'association Instituto Camoes (n° SIMPA 192323), dont le siège social se situe 6, Passage Dombasle, 75015 Paris, pour son projet « La valise européenne » ;

Article 7 : une subvention de 6 000 euros est attribuée à l'association International Exchange Erasmus Student Network France (n° SIMPA 183185), dont le siège social se situe 50 rue des Tournelles, 75003 Paris, pour son projet « Art'Mobility : en route pour l'Europe » .

Article 8 : une subvention de 6 000 euros est attribuée à l'association Italia in Rete (n° SIMPA 182844), dont le siège social se situe c/o Tour De Babel 10 Rue du Roi De Sicile 75004 Paris, pour son projet « Polifemmes – Le patrimoine culturel des femmes d'Europe » .

Article 9 : une subvention de 4 500 euros est attribuée à l'association Kino Visegrad (n° SIMPA 191664), dont le siège social se situe 75, rue Auguste Delaune 94800 Villejuif, pour son projet « Kino Visegrad 2019 : 30 ans de la chute du Mur de Berlin » .

Article 10 : une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association La Girafe Lyrique (n° SIMPA 184445), dont le siège social se situe 6, rue de Castellane 75008 Paris, pour son projet « Venite Cantemus, concert sing-in européen à Paris » .

Article 11 : une subvention de 5 000 euros est attribuée au Lycée d'Alembert, situé au 22 rue des Sentes Dorées – 75019 Paris, pour son projet « Comprendre le passé pour agir sur le présent » .

Article 12 : une subvention de 8 000 euros est attribuée à l'association Les Jeunes Européens France (n° SIMPA 141341), dont le siège social se situe 2 rue de Choiseul 75002 Paris, pour son projet « Rassemblement des jeunes engagés pour l'éducation civique européenne » .

Article 13 : une subvention de 3 000 euros est attribuée à l'Association Mouvement européen France (n° SIMPA 184920), dont le siège social se situe 2 rue de Choiseul 75002 Paris, pour son projet « Parisiens, prenez votre Europe en main ! » .

Article 14 : une subvention de 3 000 euros est attribuée à l'association Osez le féminisme ! (n° SIMPA 28261), dont le siège social se situe au 22, rue Deparcieux – 75 014 Paris, pour son projet « Prostitution : Promouvoir le modèle abolitionniste français dans toute l'Europe » .

Article 15 : une subvention de 4 000 euros est attribuée à l'association Parcours le Monde IDF (n° SIMPA 186090), dont le siège social se situe 8, bis rue du Hainaut – 75 019 Paris, pour son projet « Oser l'Europe ! Pourquoi pas moi ? » .

Article 16 : une subvention de 6 500 euros est attribuée à l'Association Parlement européen des Jeunes France (n° SIMPA 184408), dont le siège social se situe 23, rue Dagorno – 75 012 Paris, pour son projet « Sessions parlementaires LAB'Europe » .

Article 17 : une subvention de 5 000 euros est attribuée à l'Association Peuple et Culture (n° SIMPA 49361), dont le siège social se situe 108, rue Saint Maur – 75 011 Paris, pour son projet « Placer Paris et Berlin au cœur de la citoyenneté européenne : les jeunes débattent » .

Article 18 : Les dépenses correspondantes seront imputées à hauteur de 80 000€ sur le budget de la Ville de Paris, au titre des relations internationales, exercice 2019 et suivants, sous réserve du vote des crédits par le Conseil de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO